



HAL
open science

Les sceaux de l'ordre des trinitaires. Approche iconographique et catalogue

Jean-Luc Liez

► **To cite this version:**

Jean-Luc Liez. Les sceaux de l'ordre des trinitaires. Approche iconographique et catalogue. Revue française d'héraldique et de sigillographie, 1993, 62-63, pp.67-91. hal-01780958

HAL Id: hal-01780958

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01780958>

Submitted on 28 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE
ET DE
SIGILLOGRAPHIE



Sceau de la Compagnie des Indes occidentales (empreinte de 1670)
diamètre 52 mm
Archives nationales du Canada, MG 18, H 64

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE

LES SCEAUX DE L'ORDRE DES TRINITAIRES

Approche iconographique et catalogue

par Jean-Luc LIEZ

Lorsque les vestiges architecturaux ou les œuvres d'art ne sont pas suffisamment nombreux pour permettre au chercheur d'approfondir la connaissance d'un ordre religieux à la période médiévale, les sceaux peuvent-ils constituer une source de données exploitable ? C'est la question que nous nous sommes posés au début de notre étude de l'ordre trinitaire. Cette question nous a semblé intéressante à deux titres. Le premier bien entendu est lié à la connaissance de l'ordre lui-même, ordre dont les souvenirs de l'époque médiévale sont relativement rares. Mais le second dépasse très largement cette étude. En effet, il nous a semblé utile de démontrer que la sigillographie, considérée aujourd'hui comme science auxiliaire de l'histoire, mérite de retenir l'attention de l'historien d'art. Pourquoi ? La nature de l'objet suffirait seule à donner une réponse. Le sceau accompagne ou remplace la signature du sigillant. Le décor n'est donc pas choisi sans raison. Il est significatif. Cluny, par exemple, choisira de faire représenter saint Pierre et saint Paul sur ses sceaux afin de rappeler sa dépendance directe envers Rome. De plus, ce décor reste indissociable du texte. Le décor illustre deux textes, le premier est la légende qui l'entoure, le second est le texte que le sceau vient authentifier. C'est dire que ces petits objets souvent négligés révèlent un message important qu'il nous faut décrypter avec attention.

L'ordre des Trinitaires, malgré un très fort développement au Moyen Âge, demeure mal connu et le grand ouvrage en langue française qui traite de son histoire en France est une thèse de l'École des Chartes, datant de 1903, rédigée par Paul Deslandres¹. Les autres sources résultent souvent de recherches d'érudits locaux, qui parfois demeurent imprécises sur la période qui nous occupe. Mais avant d'examiner l'iconographie des sceaux proprement dite, il nous est apparu nécessaire de préciser certaines constatations que nous avons pu faire lors de cette étude.

La première de ces constatations concerne les légendes. En effet, les premiers sceaux que nous présentons, dans notre catalogue, sous la rubrique « *ab initio* » laissent planer un doute sur l'identité du sigillant. La légende du premier sceau, mentionnée dans un vidimus par le notaire Jean de Portalis, parle de la maison (*domus*) de la Sainte Trinité. Faut-il entendre par ce mot un site précis ? On sait qu'une bulle de 1203 est à l'adresse de frère Jean [de Matha], ministre de la maison de la Sainte Trinité de Cerfroid (*domus Sancte Trinitatis Cervifrigidi*), ce qui pourrait s'expliquer par une omission du notaire lors de la

Cet article fait suite à un mémoire de maîtrise en Histoire de l'Art, présenté à l'Université Paris I - Panthéon Sorbonne et dirigé par M. Pressouyre, professeur, que nous remercions de nous avoir autorisé à publier ces pages.

1 DESLANDRES (Paul), *L'ordre Trinitaire pour le rachat des captifs*, 2 volumes, Toulouse, Privat, 1903.

rédaction du vidimus. Cet acte cependant ne précise pas l'annonce figurant dans les actes de 1203 et de 1210. Nous ne possédons pas non plus les dimensions de ce sceau. Mais peut-être faut-il comprendre comme le Père Marchionni le suggère, que le terme *domus* est le synonyme de celui d'*ordo* (ordre) dans les premières années de l'institution².

La lecture qu'a faite L. Blancard de la légende du troisième sceau nous donne une autre précision puisqu'il fait mention du ministre. Nous pouvons considérer qu'il s'agit bien là du sceau du ministre général d'autant plus que l'iconographie est identique à celle qui sera utilisée pour les autres sceaux des ministres généraux. Toutefois, l'annonce du sceau dans l'acte de 1227 ne mentionne pas le mot *magister*³. La légende du deuxième sceau mérite également une explication. Elle indique qu'il s'agit du sceau « dans le royaume de France ». L'iconographie, différente des deux sceaux précédents, marque bien qu'il existe très tôt un décor différent selon les instances sigillantes. Là aussi, l'annonce du sceau est précisée par l'intitulé de l'acte qui est au nom de Lambert, ministre *in regno Franciae*⁴. Notons qu'en 1221, les Trinitaires n'étaient pas encore en possession de la maison de Paris, plus connue sous le nom de maison des Mathurins, nom sous lequel ils seront plus connus en France, puisque Philippe II Auguste ne leur en fera don que l'année suivante. Peut-être doit-on comprendre que ce sceau correspondait à la maison de Cerfroid ?

La légende du sceau de Vianden (n° 18) laisse supposer qu'elle constitue une suite à celle d'un autre sceau dont nous n'avons plus la trace. Il s'agirait en fait d'un contre-sceau utilisé comme sceau à un moment donné.

La légende du sceau n° 5 nous parle du vice-ministre de l'ordre. Or, ce titre n'est mentionné ni dans les règles ni dans les statuts. Sans doute faut-il comprendre qu'il s'agit du sceau du ministre de Paris.

Les légendes des sceaux d'Hounslow parlent de la *fraternitas* ou de la *confraternitas*. Nous pensons qu'il s'agit des sceaux des maisons, comme le précise l'annonce des sceaux. Ces légendes font sans doute référence à la famille trinitaire instituée dès l'origine de l'ordre. Il ne semble pas qu'il faille donc confondre ici l'utilisateur du sceau avec une confrérie. Les relations des Trinitaires avec certaines confréries furent parfois si intimement liées qu'il est difficile de définir leurs actions respectives comme c'est le cas à Marseille par exemple.

La seconde constatation s'attache à l'utilisation des formes rondes ou en navettes. Nous constatons que les sceaux des instances supérieures (chapitre général, ministre général) utilisent la forme ronde qui est celle aussi de la mosaïque qui orne la façade de l'hôpital de Saint-Thomas-in-Formis à Rome. La forme en navette semble avoir été réservée aux ministres de maisons ou aux maisons elles-mêmes.

Enfin, les maisons de l'ordre possèdent vraisemblablement des sceaux qui utilisèrent des décors différents selon les époques comme on le voit avec les sceaux de Fay (n° 11) ou d'Hounslow (n° 13) par exemple. De plus, certains sceaux pouvaient être utilisés sur des périodes assez longues (cf n° 15, 19 ou 26).

2. MARCHIONNI (I.), *Note sulla storia delle origini dell'ordine della SS. Trinità*, Roma, Arti Grafiche Dei Fiorentini, 1973, p. 312 et 313.

3. BLANCARD (Louis), *Iconographie des sceaux et bulles des Bouches-du-Rhône*, Marseille, 1860, p. 222.

4. MARCHIONNI (cité n. 2), p. 298.

1. Bref rappel historique

La situation de la chrétienté occidentale en cette fin du XII^e siècle, semble bien préoccupante. Les croisés s'embourbent en Terre sainte tandis que l'Europe est en proie à des mouvements religieux qui rencontrent un écho favorable dans certaines régions, comme les Cathares. C'est dans ce contexte que le 28 janvier 1193, en l'abbaye de Saint-Victor, un jeune prêtre du nom de Jean de Matha dit sa première messe. C'est à ce moment qu'un événement incroyable va se produire. Le Christ lui apparaît, assis sur un trône, tenant de ses mains deux captifs, celui de droite tient une hampe surmontée d'une croix pattée de couleur rouge et bleu.

Il est intéressant de faire remarquer que, bien que les branches soient symétriques, une importance plus grande est donnée à la couleur rouge. Ceci corrobore les constatations qu'a pu faire M. Pastoureau lorsqu'il remarque que c'est à partir du XIII^e siècle qu'émerge l'usage de la couleur bleue⁵. Nous retrouverons même cette croix sur le sceau révolutionnaire du district des Mathurins, à Paris, datant de 1789⁶. Bien que le choix des couleurs procède d'événements différents, il est toutefois étonnant de remarquer que les couleurs trinitaires, le bleu, le rouge et le blanc, seront celles que la Révolution utilisera pour symboliser des idées basées sur la liberté et les droits de l'homme.

La vision de Jean de Matha va être à l'origine d'un nouvel ordre dont la mission sera le rachat des chrétiens réduits en esclavage par les musulmans : l'ordre de la Sainte Trinité pour la Rédemption des captifs. Il sera approuvé définitivement en 1198, par le pape Innocent III (1198-1216).

Examinons maintenant comment les artistes ont représenté à la fois Jean de Matha et sa vision.

2. Représentations de la vision de Jean de Matha

Le premier témoignage qui soit encore visible de nos jours est la mosaïque placée à l'entrée de l'hôpital de Saint-Thomas-in-Formis, donné par le pape Innocent III à Jean de Matha. Réalisée vraisemblablement vers 1210 par Giacomo Cosmati et son fils, elle a été peinte du vivant de Jean de Matha et peut donc être considérée comme une représentation exacte de sa vision, bien qu'un délai de quinze à vingt ans sépare l'instant de la vision de la réalisation de la mosaïque⁷. Son diamètre est de 1,76 m. Le Christ mesure 1,335 m, le personnage de gauche 0,76 m et celui de droite 0,745 m. La représentation de l'ensemble reste fortement marquée par l'influence byzantine. La scène est entourée de plusieurs anneaux, dans l'un desquels on peut lire l'inscription suivante : SIGNUM SANCTAE TRINITATIS ET CAPTIVORUM. Si cette mosaïque placée en façade peut faire penser à une adaptation d'un décor d'absides⁸, nous pouvons y voir également une influence des mosaïques portatives qui, très souvent étaient ceintes d'orles colorées de bleu. Il n'est pas impossible en effet que ce type d'objets ait circulé à Rome dans les années qui suivirent la conquête de Constantinople au cours de la IV^e croisade (1204). De plus les dimensions de ces objets sont assez proches de celles des sceaux. Nous pouvons donc considérer que la mosaïque de Saint-Thomas-in-Formis nous place en présence d'un sceau mis en couleur.

5. PASTOUREAU (Michel), *Couleurs, Images, Symboles*, Paris, Le Léopard d'Or, 1989.

6. COETLOGON (A. de), complété par TISSERAND (L.-M.), *Les armoiries de la ville de Paris*, Imprimerie nationale, Paris, 1874, p.111 et 112.

7. CIPOLLONE (Giulio) *Il mosaico di Santo Tommaso in Formis a Roma (ca 1210)*, Roma, O.T.H.I., 1984, p. 83 et suivantes.

8. BERTELLI (Carlo), *Les mosaïques*, Paris, Bordas, 1989, p. 255.

Si le mot SIGNUM utilisé en lieu et place du mot SIGILLUM n'étonne pas au début du XIII^e siècle, il nous semble possible de le mettre en relation avec le chrisme que tient l'esclave blanc. Nous avons ainsi un rappel de la vision de l'empereur Constantin le Grand (306-337) survenue lors de la bataille du pont Milvius. Une croix lumineuse lui apparut accompagnée de ce texte *In hoc signo vinces*. Et l'on sait toute l'importance que revêtit cet événement pour les chrétiens. La vision de Jean de Matha se manifesta sous le même aspect au pape Innocent III, précédant dans le temps celle que ce pape eut par la suite lors de l'approbation des ordres franciscain et dominicain. Ce signe, la croix rouge et bleue, sera portée sur le scapulaire et le manteau des Trinitaires et s'affirmera comme meuble héraldique dès le XV^e siècle.

On remarque que les montants du trône sur lequel est assis le Christ sont ornés de cinq cabochons que l'on retrouve également dans la croix du nimbe crucifère. Le chiffre cinq est l'un des attributs du Christ rédempteur, ce qui permet de préciser son rapport aux deux autres personnages⁹. Celui qui est à sa droite porte, nous l'avons vu, une hampe surmontée d'une croix, ce qui permet de reconnaître un chrétien. Le personnage placé à sa gauche ne saurait représenter un « noir » au sens où nous l'entendons aujourd'hui. Les représentations que l'on se faisait au XIII^e siècle de l'*Aethiops* restaient soumises à une connaissance souvent livresque¹⁰. Il est cependant possible d'y voir un sujet du roi Miramolin dont les terres se situaient au Maghreb, comme le pensait notamment Matthieu Paris à cette époque¹¹. Ceci est à rapprocher de la bulle d'Innocent III, le 8 mars 1199, adressée à ce roi, et qui présentait les buts du nouvel ordre. Ces deux personnages sont placés sur le même plan, ce qui souligne le message du Christ qui recommande de racheter tous les hommes sans exception. Dans ces conditions, est-il hasardeux de voir dans le geste du Christ, non seulement le signe de l'échange des prisonniers qui se pratiquait parfois, mais aussi une invitation à la réconciliation entre Chrétiens et impies ?

Quoiqu'il en soit, ce personnage en qui on reconnaît un maure est porteur d'une forte symbolique marquée d'une part par sa couleur et d'autre part par sa place. La place située à la gauche du Christ est réservée à ses ennemis. De plus la couleur noire marque le poids du péché. Ces deux éléments sont encore renforcés par le fait que ce personnage tient de sa main droite l'extrémité des liens qui lui enserrant les chevilles : il y a persistance dans l'erreur¹². Une étude étymologique du mot « maure » nous semble intéressante à rappeler. Le latin donne une acception identique au français, c'est-à-dire « habitant de Maurétanie », et plus généralement les Africains (dictionnaire Gaffiot). La langue grecque donne la même signification précisée par le verbe *μαυρω* qui signifie obscurcir d'où détruire (dictionnaire Bailly). De ce terme de maure, découlera le prénom de Maurice, saint qui sera représenté sous les traits d'un noir.

Cette attitude caractérisée par la préhension de l'extrémité des liens est en opposition avec celle du personnage placé à la droite du Christ, le chrétien. En effet, on remarque que le lien court vers la base du trône : c'est du Christ seul que peut provenir le rachat.

9 CHEVALIER (J.) et GHEERBRANT (A.), *Dictionnaire des symboles*, Paris, Robert Laffont/Jupiter, 1^{re} édition 1969, revue et corrigée 1982, p. 129.

10 MEDEIROS (F. de), *L'Occident et l'Afrique (XIII^e-XV^e siècle)*, Paris, Karthala/Centre de Recherches africaines, 1985, p. 63-64.

11 *Ibidem*, p. 176-177.

12 CIPOLLONE (cité n. 7), p. 112.

Cette mosaïque, remarquable par son sujet, inspirera de nombreux artistes. Ainsi, au XVIII^e siècle, un artiste anonyme mettra au goût du jour ce thème avec une petite peinture sur cuivre aujourd'hui au Musée du Nouveau Monde de La Rochelle. J. Devisse suppose même que le peintre Hyppolite Flandrin se serait inspiré de cette œuvre, lors de son séjour romain, pour composer sa peinture murale ornant l'église Saint-Paul de Nîmes (1848-1849), illustrant l'égalité des hommes devant Dieu¹³

La mosaïque, considérée comme une peinture, offre la possibilité de représenter les couleurs. quels seront donc les moyens utilisés par les graveurs pour représenter notamment le Maure ?

Le vidimus de 1270 rédigé par le notaire Jean de Portalis, dont il est fait mention plus haut, nous donne la description suivante « Quant à l'autre sceau, il comportait en quelque sorte des impressions sculptées de trois images, dont celle du milieu plus importante se trouvait sur une cathèdre et l'autre image tenait une croix dans la main. Quant à la troisième, elle se tenait de l'autre côté »¹⁴.

Sur le sceau de ministre général utilisé en 1227 (n° 3), on remarque un « M » au-dessus de la tête du personnage de droite. Il signifie *Mahometanus* comme l'a vu justement M. Bascapé¹⁵. Nous retrouvons cette représentation sur d'autres sceaux notamment celui du chapitre général (n° 4) qui a été utilisé à quatre reprises en 1303, 1304, 1330 et 1530. On remarque nettement que les pieds des captifs sont enchaînés. Mais sur ces sceaux, le personnage de droite est ici représenté avec un bonnet pointu, attribut qui est généralement réservé aux juifs ou aux hérétiques de toutes sortes. Le sceau du ministre général qui a été utilisé en 1337 (n° 7), nous offre encore une représentation encore différente de ce personnage. Il est vêtu d'une manière identique à celui de gauche mais il est représenté de face et porte de la main gauche un livre qui est peut-être un livre sacré (torah ou coran ?). Ce motif sera repris ultérieurement pour le sceau à l'usage du chapitre général à plusieurs reprises en 1429, 1530 et 1621 (n° 8), mais la facture en est plus fruste.

On voit qu'il y a bien volonté de représenter l'hérésie religieuse dans son ensemble et que les différents artistes sont restés fidèles à la représentation de la vision de Jean de Matha. Il est important de noter que cette représentation sera réservée à l'usage du chapitre général et du ministre général, c'est-à-dire aux instances supérieures. Mais on note aussi qu'un sceau de maison, celle de Mirepoix utilise aussi ce type de représentation (n° 27). Le sceau du chapitre général (n° 4) a été utilisé pendant tout le Moyen Âge, et l'on peut penser qu'il date de la fin du XIII^e siècle si on rapproche son style de celui des sceaux royaux de l'époque, par exemple. Les sceaux des ministres généraux diffèrent selon les époques. Le sceau n° 6 est utilisé pendant le XIII^e siècle; lui succéda au XIV^e siècle un type plus recherché (n° 7). Ce type fut repris dès le XV^e siècle, mais d'une manière plus fruste et en remplaçant les anges par des fleurs de lis (n° 8). Les contre-sceaux n° 6-b et 6-c reprennent le visage du chrétien que le Christ tient de la main droite. La légende est une véritable exhortation : *Visitanti et liberanti me*. La qualité de ministre général est également précisée sur les contre-sceaux (n° 8) dès le début du XIV^e siècle.

13. DEVISSE (J.), *L'image du noir dans l'art occidental*, tome IV, *De la Révolution américaine à la 1^{ère} guerre mondiale*, Paris, Bibliothèque des Arts, 1979, p. 187 et 189.

14. CIPPOLONE (Giulio), *La casa della Santa Trinità di Marsiglia prima fondazione sul Mare dell'ordine trinitario*, Roma, O.T.H.I., 1985, p. 204 et 205.

15. BASCAPÉ (Giacomo), *Sigillografia*, vol. II, *Sigillografia ecclesiastica*, Milan, A. Giuffrè, 1978, p. 241.

3. Représentation de Jean de Matha

On nous assure que les deux saints fondateurs de l'ordre (Jean de Matha et Félix de Valois) n'ont été représentés qu'après le concile de Trente, et que leur iconographie s'est fixée à cette époque. Le culte des saints fondateurs a été autorisé dans l'ordre, aussitôt après leur mort, alors que ce ne sera qu'en 1632 qu'une bulle du pape Urbain VIII les reconnaîtra comme saints. Ceci signifie-t-il qu'aucune représentation n'ait précédé cette date ?

Le sceau de 1253 (n° 5) nous apporte un premier élément à examiner attentivement. En effet, le Christ est remplacé par un personnage debout, la tête encapuchonnée et nimbee. Or ce nimbe n'est pas crucifère. Nous ne voyons dans cette représentation qu'une seule explication, celle de la première représentation de saint Jean de Matha échangeant deux captifs.

D'autres sceaux nous semblent aussi mettre en scène Jean de Matha, même si le nimbe n'est pas représenté. C'est le cas du sceau du prieur de Cerfroid (n° 21) ou du Fay (sceau n° 11-1). Un personnage agenouillé contemple dans le premier cas un Christ trônant, un cerf sous les pieds. Dans le second cas, l'ange bénissant rappelle la grâce qui fut donnée à Jean de Matha¹⁶. Ces scènes, selon nous, illustrent bien un moment de la vie du saint. Le sceau du prieur de Cerfroid nous intéresse également à un autre titre car il assure la synthèse des deux visions, celle de Paris et celle de Cerfroid. Ce sceau nous permet d'avancer que la légende du cerf apparaissant à Jean de Matha et à Félix de Valois était bien connue dès le début du XIV^e siècle et ne constitue pas, comme l'indiquent certains auteurs se basant sur les écrits de Robert Gaguin, une invention du XVI^e siècle¹⁷. D'autres sceaux nous semblent plus complexes à examiner et c'est notamment le cas de ceux des Mathurins de Paris.

En effet si l'on examine le sceau n° 15, on peut légitimement penser que le personnage debout représente saint Mathurin. La légende du sceau mentionne « la maison de Saint-Mathurin, couvent de la Trinité et des captifs de Paris ». Les enseignes de pèlerinage nous montrent le saint exorcisant Théodora, la fille de l'empereur de Rome. Il bénit la princesse et tient des ceps dans la main gauche. Placé symétriquement à sa fille agenouillée, le père est également représenté comme on le voit sur une enseigne de pèlerinage que Madame Lamy-Lassalle date du XV^e siècle¹⁸. Mais sur notre sceau, le saint porte une coupe et l'empereur n'est pas représenté. Cette représentation n'est pas sans nous évoquer la scène de la vie de saint Jean l'évangéliste, qui, pour éliminer le poison d'une coupe qu'on lui tendait, sut le rendre inoffensif par une bénédiction. Pourquoi donc avoir choisi cette représentation ? L'homonymie des deux saints n'est sans doute pas la raison unique. En effet, les deux saints eurent l'insigne grâce de voir une vision émanant du Christ lui-même. De plus, la croix pattée, symbole de l'ordre est également un symbole attribué à saint Jean l'évangéliste. L'utilisation d'un autre symbole de l'évangéliste est à signaler, il s'agit de l'aigle (sceaux n° 16 et 19). Sur le sceau d'Arras, l'artiste a cependant cru bon d'ajouter un trèfle à trois feuilles représentant la Sainte Trinité, au-dessus du phylactère, afin que l'équivoque ne soit pas possible. En revanche, sur le sceau de Berwick, le graveur n'a pas semblé faire la distinction entre la vision de Jean de Matha et celle de saint Jean l'Évangéliste (n° 20). Mais revenons à saint Mathurin.

16. *Ibidem*, p. 208 et s. M. Bascapé n'écarte toutefois pas la possibilité que l'ange bénisse le ministre du lieu.

17. Par exemple, BÉNÉDICTINS DE PARIS (R.R. P.P.), *La vie des saints et des bienheureux*, tome IX, Paris, Le Touzey et Ané, 1954, p. 669 et suivantes.

18. LAMY VASSALLE (Colette), « Les enseignes de pèlerinage de Saint-Mathurin de Larchant », dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1988, p. 100 à 106.

En effet, les Trinitaires se virent attribuer en France et en Angleterre, le nom de Mathurins. Cette dénomination a d'ailleurs permis à certains auteurs de voir dans les Trinitaires les plus fervents propagateurs du culte de saint Mathurin dans certaines régions¹⁹. Nous remarquons aussi qu'une racine similaire entre Matha et Mathurin a dû vraisemblablement contribuer à renforcer ce rapprochement à tel point que des historiens contemporains font découler le surnom des Trinitaires du nom du fondateur. La confusion entre saint Mathurin et saint Jean de Matha pouvait aussi s'expliquer par le fait que les fous et les prisonniers étaient attachés avec les mêmes instruments : les ceps (cf. sceaux n° 4 et 27). Cette assimilation était telle, qu'au XVII^e siècle, Van Thulden qui décora l'église des Mathurins de Paris, représenta une scène montrant des fous amenés sur la tombe de Jean de Matha afin d'y être guéris (précisons que Jean de Matha fut enseveli à Rome et non pas à Paris, avant que son corps n'ait été dérobé par les Trinitaires déchaussés espagnols, en 1655). Cette méprise a peut-être pris naissance au Moyen Âge. Par ailleurs, la titulature de l'ordre placée sous le vocable de la Rédemption des captifs fait appel, nous semble-t-il, à une notion dichotomique, celle de la rédemption des âmes et celle du rachat des chrétiens captifs des musulmans. La scène d'exorcisme que l'on trouve représentée sur les sceaux de Paris se rattache à la première notion. En effet, non seulement les Trinitaires prirent en charge des églises paroissiales où le clergé séculier était défaillant (Templeux-la-Fosse dans la Somme par exemple) mais ils eurent aussi la charge de nombreux hôpitaux comme Sainte-Marthe d'Avignon, Meaux (cf. sceau n° 26), ou encore Saint-Thomas-in-Formis à Rome. Et on sait toute l'importance que revêtait au Moyen Âge, la nécessité de « soigner » l'âme avant de soigner le corps. C'est ce que fait remarquer Mircea Éliade dans *Images et symboles* lorsqu'il dit que les Judéo-chrétiens savaient que le démon « liait » les malades²⁰. De plus, les sceaux des ministres (n° 33 et 34) font apparaître dans le registre supérieur le Christ pantocrator rappelant la vision de saint Jean de Matha ou la Sainte Trinité qui patronne l'ordre.

Un autre événement important eut lieu dans la vie de Jean de Matha. Il se déroula à Valence, en Espagne. Jean de Matha devait procéder au rachat de captifs chrétiens mais la somme qu'il avait en sa possession ne suffisait pas à couvrir le montant demandé. Il se rendit donc dans la seule église ouverte au culte chrétien et y pria la Vierge. Il fut exaucé sous la forme d'une bourse d'argent qui servit de complément pour le rachat projeté. Le sceau du couvent de Lamarche dans les Vosges (n° 14) nous paraît dépeindre la prière du fondateur. Il apparaît agenouillé au pied d'une statue de la Vierge à l'Enfant, prononçant un *Ave Maria*. L'action de la Trinité est marquée par les trois cabochons que l'on remarque derrière le trône de la Vierge et derrière Jean de Matha. Le sceau du ministre de la maison d'Arras (n° 19-3) peut illustrer aussi cette scène, mais sa légende laisse planer un doute, il peut en effet s'agir tout simplement d'une représentation du ministre en prière.

Les scènes représentées sur les deux contre-sceaux du chapitre général nous montrent des délivrances de captifs (cf n° 4). Le religieux ouvre la porte d'une prison d'où s'échappent des prisonniers le remerciant les mains jointes. C'est également le cas du sceau de la maison de Toulouse qui montre un religieux ôter une corde du cou d'un personnage agenouillé (cf. sceau n° 31).

19. Par exemple: BONNIER (chanoine), *Saint Mathurin*, Paris, Armand Prud'homme., 1929.

20. ÉLIADE (Mircea), *Images et symboles*, Paris, Gallimard, 1^{ère} éd. 1952, éd. renouvelée 1980, p. 149.

4. Les représentations animalières

Elles sont assez nombreuses sur les sceaux trinitaires et nous avons déjà évoqué l'aigle et le cerf sur lequel nous allons revenir dans quelques instants.

Certains contre-sceaux font appel à la représentation de l'*Agnus Dei* (n° 26 et 32). Ce symbole attaché à la personne du Christ n'était pas uniquement religieux puisqu'on le retrouve dès le début du XIII^e siècle sur les monnaies de Carcassonne, par exemple. Mais dans notre contexte, il peut être considéré comme un rappel de l'apparition du Christ à Jean de Matha. Un autre animal christologique est représenté sur le sceau d'Arras (n° 19-2), c'est le pélican en sa pitié qui sera aussi choisi ultérieurement comme meuble héraldique du blason de la maison de Coupvray (Seine-et-Marne). Il illustre la croyance répandue au Moyen Âge selon laquelle le pélican se déchirait les entrailles pour en nourrir ses petits · c'est donc une allégorie du don suprême de soi qu'illustre le sacrifice du Christ sur la croix.

Le cerf, présent sur trois sceaux et un contre-sceau (Cerfroid et Fontainebleau) mérite d'être étudié avec attention. Sur le sceau du prieur de Cerfroid, il porte une croix entre les bois et nous avons vu plus haut ce que cela impliquait. Il est bien entendu difficile de laisser de côté la possibilité d'un jeu de mot entre cerf et Cerfroid, mais il nous est malaisé d'expliquer la relation qui pourrait exister entre *frigidus* (de *Cervusfrigidus*), adjectif qualifiant une sensation, et la couleur blanche du cerf de la légende.

Sur les sceaux de Fontainebleau, que J.-L. Chassel a étudiés il y a quelques années dans cette même revue, corroborant les études d'autres auteurs ²¹, la croix n'apparaît pas. Le rapport avec la légende du cerf dévorant un serpent semble correspondre à la scène du sceau de 1276 (n° 23). Rappelons ici brièvement cette légende qui, en fait, est une allégorie de l'action du Christ. Le cerf détestant les serpents aspirait de l'eau dans sa bouche qu'il projetait ensuite dans un terrier de serpent. Lorsque celui-ci sortait, il le tuait en le croquant, mais si le cerf se faisait mordre, il devait se régénérer en buvant l'eau d'une onde pure. Nous ne pouvons cependant déterminer sur ce sceau le moment de l'action. L'action représentée se situe-t-elle avant ou après la confrontation avec le serpent ? On peut supposer que la représentation privilégie la seconde solution car l'arbre dans lequel on peut reconnaître l'arbre de vie est présent derrière le cerf. Cet arbre est représenté d'une manière qui est conventionnelle à l'époque, bien que l'on puisse également voir dans les trois touffes qui le composent une allusion à la Trinité. Plus dérangement encore est la présence des deux oiseaux perchés sur les branches de l'arbre. Est-ce comme le pense M. Chassel simplement une reprise d'un décor oriental largement utilisé et diffusé dans les objets d'art de cette époque ?

Nous pensons quant à nous que le sens est beaucoup plus fort qu'un simple décor ne le laisse supposer. La surface réduite qu'offre un sceau pour délivrer un message et sa fonction représentative du sigillant, institution ou personne, laisse supposer que ce choix n'est pas anodin. Les Trinitaires canadiens pensent qu'il pourrait s'agir de la représentation des âmes des fondateurs de l'ordre, ce qui correspond à la symbolique attachée à l'oiseau par les artistes romans ²². Ceci constituerait donc la première représentation de Félix de Valois, prenant l'apparence d'un animal symbolisant son âme. Nous n'avons cependant pas trouvé d'autres représentations de Félix sur les sceaux que nous avons pu examiner, pour la période médiévale. Cette explication pourrait se concevoir si l'existence

21 CHASSEL (Jean-Luc), « Emblème, légende et symbole le sceau des Mathurins de Fontainebleau en 1276 », dans *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, 1978, p. 7 à 18.

22. PERES TRINITAIRES CANADIENS (François de Saint-Paul, Jean-Paul de Jésus, Rosaire de Saint-Jérôme), *Jean de Matha, un fondateur d'avant garde*, 1960. Voir aussi DAVY (Marie-Madeleine), *Initiation à la symbolique romane (XIII^e siècle)*, Paris, Flammarion, 1977.

de Félix ne donnait lieu à aucune polémique. Hugues de Valois aurait été d'ascendance royale et aurait, en signe d'humilité, pris le nom de Félix qui à cette époque était réservé aux personnes de condition modeste. Certains auteurs croient trouver une preuve de son existence dans les premières bulles données à Jean de Matha, et dans lesquelles il est fait mention d'un Félix. Ce religieux serait ensuite devenu le premier ministre de la maison de Marseille, puis de Paris. Il pourrait s'agir, ici, de vouloir honorer un membre de la famille royale d'autant plus que la maison de Fontainebleau sera la seule à être située dans l'enceinte d'un château royal.

Pourtant le sceau du prieur de Cerfroid (n° 21) ne représente, à côté du Christ, qu'une personne, Jean de Matha. Par ailleurs comme l'a souligné Umberto Eco²³, le Moyen Âge a le goût de la symétrie. Il nous reste deux explications possibles. Dans un cas, les oiseaux pourraient représenter le Saint-Esprit, disposé symétriquement, assistant le cerf dans sa mission de lutte contre le mal. Si on privilégie la thèse de l'arbre symbolisant la Trinité, alors, l'oiseau représenterait, en gardant toujours le souci de la symétrie, l'âme du seul Jean de Matha assistant à l'apparition du cerf, ce que rappellerait le sceau du prieur de Cerfroid.

Les récits hagiographiques relatent que le cerf est apparu à plusieurs reprises à Jean de Matha et à Félix de Valois, mais la croix rouge et bleue ne serait apparue entre ses bois que lors de sa dernière apparition. Le sceau de 1369 nous montre un cerf assis près d'une source. Il est ici difficile de voir un rapport avec la légende précédemment relatée, sauf à voir représenté l'instant où le cerf guette le serpent sortant de son antre. Il est possible aussi qu'un jeu de mot soit, ici aussi, à l'origine de cette représentation, qui porterait sur le mot fontaine. Un rapprochement est bien sûr à faire avec Cerfroid, où une source est aussi présente, mais aussi à un autre site trinitaire situé dans la Brie : Fons-Jésus. Cet endroit, sur lequel était bâti une église, est très tôt mentionné puisqu'il figure dans les possessions de l'ordre énumérées dans une bulle du 25 avril 1219²⁴. C'était également un pèlerinage très fréquenté au Moyen Âge comme le précise Roger Lecotté²⁵. Cet auteur signale que cette appellation est très rare et cette rareté même est peut-être à l'origine de cette mise en valeur allégorique de la parole du Christ, source de vie.

Par ailleurs, l'association de l'arbre de vie et du cerf est courante dans les baptistères²⁶. Nous retrouvons ici les trois éléments figurant sur le sceau de 1276. On peut admettre qu'il s'agit là d'un symbole illustrant la *renovatio* qui chez les Trinitaires s'illustre par le rachat, physique et spirituel.

5. La représentation de la Trinité et les sceaux des indulgences

On peut s'étonner que la représentation de la Sainte Trinité soit si peu présente à la période médiévale. Elle apparaît sur un contre-sceau dès le XIV^e siècle (n° 8). Elle sera en revanche beaucoup plus utilisée à la fin du Moyen Âge (notamment à Hounslow et au Fay). Le choix des artistes, il est intéressant de le souligner, s'est porté sur la représentation de la Trinité sous forme du « Trône de grâce », c'est-à-dire que le Père porte le Christ cloué sur la croix alors que la colombe du Saint-Esprit réunit leur visage. Cette représentation de la Trinité verticale est tout à fait adaptée à la forme du sceau (rond ou en navette).

23. ECO (Umberto), *Art and Beauty in the Middle Ages*, Yale University Press, 1986, p. 28 et suivantes.

24. ANTONINO AB ASSUMPTIONE.(Fr), *Synopsis bullarii ordinis sanctissimae trinitatis*, Rome, Ex Typographia pontificia in instituto Pii IX, 1921, p.19.

25. LECOTTÉ (Roger), *Recherches sur les cultes populaires dans l'actuel diocèse de Meaux*, Mémoires de la Fédération folklorique d'Ile de France 1953, p.25.

26. On peut le remarquer dans de nombreux manuscrits comme par exemple dans *L'évangile de Saint-Médard de Soissons*, daté du début du IX^e siècle, Bibliothèque nationale, ms lat. 8850, fol. 6v (la Fontaine de Vie).

Les manuscrits trinitaires de la même époque privilégient, en revanche, la représentation de la Trinité horizontale, c'est-à-dire que le Père et le Fils sont assis sur un banc, la colombe, les ailes déployées, relie les visages. Le Père, sur la matrice du sceau des indulgences de la collection Poignant à Douai (sceau n° 38) porte un nimbe radiant qui souligne la fonction rédemptrice. Le décor figurant sur les sceaux des indulgences reprendrait-il, comme l'a souligné Mgr Barbier de Montault, un décor se rapprochant des fers à hosties ²⁷ ? Nous n'avons pas encore pour le moment pu nous pencher sur cette information car le sceau dont parle cet auteur n'a pas été localisé.

Le sceau portant les armoiries du pape Pie II (sceau n° 37) nous montre une représentation qui s'attache de très près à la rédemption puisqu'il s'agit du Christ en croix. Mais ce sceau nous paraît intéressant pour la compréhension de l'histoire de l'ordre. En effet, lorsque le pape vint s'installer en Avignon, sous la « protection » du roi Philippe IV le Bel, l'ordre des Trinitaires vit poindre ses premières dissensions. Les provinces de France, par exemple, reconnurent l'autorité du pape d'Avignon alors que d'autres provinces plus éloignées comme l'Angleterre ou le Portugal choisirent de rester fidèles au pape de Rome. Après le Grand Schisme, l'ordre retrouva son unité. Cependant, sous la conduite de son énergique ministre, Etienne Verrier, la maison d'Avignon, plus connue sous le nom d'hôpital Sainte-Marthe, avait pris une ascendance importante sur d'autres provinces comme celles d'Occitanie ou du Piémont ²⁸. Cette prédominance était telle que l'on voyait volontiers dans ce ministre, un vice ministre de l'ordre. Sous le règne de Pie II, ce ministre, en proie à un désaccord portant sur la prééminence de l'ordre des Trinitaires dans les processions qui se déroulaient dans la ville, soumit une requête le 27 janvier 1464 au pape sur ce sujet et en profita pour demander l'ampliation d'une bulle accordée à l'ordre par ce même pape le 17 février 1458. Nous remarquons que les armes du pape sont placées à la place de la Vierge Marie et que la croix pattée, emblème des Trinitaires, prend la place de saint Jean. Ceci nous rappelle la phrase que le Christ prononça juste avant de rendre son âme à Dieu « Celle-ci est ta mère, celui-ci est ton fils ». Sans doute faut-il voir ici une volonté d'effacer la brouille qui se fit jour entre les provinces françaises de l'ordre et le pape de Rome. Le décor, très raffiné n'est pas sans rappeler le style de la Crucifixion illustrant le *Missel* du pape Clément VII à la Bibliothèque nationale. (fol. 53 bis v). Bien que cette œuvre soit antérieure d'une cinquantaine d'années à notre sceau, il semble possible de trouver quelques caractères semblables. En particulier, la chevelure du Christ est semblablement représentée, la maigreur est suggérée sur le sceau par l'enfoncement de la poitrine et les auréoles des seins sont nettement dessinées. De plus, le champ du sceau est décoré de branchages tout comme dans la Crucifixion. Ces branchages, admet-on couramment, symbolisent le Paradis, ce qui peut paraître normal sur un sceau des indulgences. Cependant, le pape d'Avignon avait coutume de jeter, d'une fenêtre de son palais, le dimanche des Rameaux, des rameaux bénits aux fidèles réunis dans la cour du palais. Cette fenêtre s'appelle justement la « fenêtre des indulgences ». À Mirepoix, c'étaient les Trinitaires qui avaient cet honneur, les rameaux étaient jetés d'une fenêtre du château comtal ²⁹. En raison des arguments qui précèdent, nous avons tout lieu de penser que ce sceau pourrait avoir été commandé par la maison d'Avignon, d'autant plus qu'à cette époque les bâtiments de la maison nécessitaient des travaux importants.

27 BARBIER de MONTAULT (Mgr Xavier de), « Le sceau aux indulgences de l'Ordre des Trinitaires », dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2ème série, tome VI, 1892-1894, p. 354 et suivantes.

28. PANSIER (Dr P.), « Histoire des religieux de la Trinité à Avignon (1354-1789) », dans *Annales d'Avignon et du Comtat venaisin*, 8ème année, 1928, p. 68 et suivantes.

29. ROBERT (abbé), *Quelques notes sur les Trinitaires de Mirepoix*, Lafranchise, 1904, p. 4 à 15.

6. Les armoiries des Trinitaires

On a coutume de dire que les armoiries religieuses firent leur apparition plus tardivement que les armoiries nobles³⁰. L'abbaye de Saint-Victor représente, dès la moitié du XII^e siècle, ses armoiries sur l'écu que tient le soldat figuré sur son sceau³¹. La croix trinitaire est présente sur le contre-sceau de la maison du Faÿ, à la fin du XIII^e siècle. Mais c'est vraiment avec le sceau de Jean Udr, ministre de Vianden en 1489, que ce symbole s'affirme comme meuble héraldique. En effet, le religieux tient une targe ornée de cette croix (n° 36). Le sceau des indulgences (n° 37), dont nous venons de parler, place aussi la croix symétriquement aux armes du pape Pie II.

C'est ce motif qui supplantera tous les autres décors à la période moderne comme le montrent certaines représentations de sceaux apposés sur des actes datés du XVII^e siècle (cf. annexe, les sceaux de Marseille ou d'Aix en Provence par exemple). Toutefois, apparaîtront à la période moderne des blasons distincts pour les maisons.

Conclusion

Cette étude nous a permis de revoir certaines idées circulant sur l'ordre des Trinitaires. En effet, nous avons pu montrer que Jean de Matha est représenté dès 1253, ce qui contredit une opinion généralement admise selon laquelle ce saint ne serait représenté qu'à la période moderne³². Cependant, nous sommes ici en présence d'une multitude de représentations qui contribuent au développement de sa légende. Mais le sceau, à l'instar d'une sculpture en ronde bosse par exemple, ne permet que la mise en scène d'un fait marquant qui souvent privilégie le martyr du saint ou l'instrument de son supplice. Et c'est ce choix qui contribue à la fois à l'iconographie d'un saint et à la diffusion de son image parmi les chrétiens. Jean de Matha n'a pas souffert le martyr. Il a donc fallu choisir les événements marquants de sa vie, ce qui n'a pas contribué à sa connaissance sous la forme d'une image récurrente.

De plus, à cette époque, la *vox populi*, qui se manifeste par l'affluence des foules vers un lieu de sépulture était essentielle à la reconnaissance d'un culte populaire³³. Or, nous l'avons vu, Jean de Matha a été inhumé à Rome, très loin des provinces qui recélaient de nombreuses maisons. De plus l'attrait du culte de saint Pierre, à Rome, a pu freiner aussi ce culte. Ces deux constatations n'ont sans doute pas permis l'éclosion d'un culte particulier. Toutefois, un heureux concours de circonstances qui fit donner aux Trinitaires une chapelle désaffectée, dédiée à saint Mathurin, permit une certaine assimilation des attributs des deux saints. En outre, et d'autres avant nous l'avaient déjà présenté, la légende du cerf est connue au moins dès le début du XIV^e siècle. Mais cette représentation du cerf est à mettre en relation avec les sources qui abreuvent les âmes assoiffées.

Enfin, cette étude nous a permis d'entrevoir des possibilités intéressantes de recherche, notamment à travers les rapprochements qui peuvent exister entre les sceaux, les enseignes de pèlerinages et les fers à hosties.

30. Ainsi que l'a remarqué M. WILLESME dans sa thèse consacrée à l'Abbaye de Saint-Victor.

31. D 8326. C'est l'opinion développée notamment dans *L'Art et la Vie au Moyen Age à travers les blasons et les sceaux*, catalogue de l'exposition internationale, 1950, p. 161.

32. Par exemple, RÉAU (Louis), *Iconographie de l'Art chrétien*, Paris, P.U.F., 1954, p. 727

33. PERNOUD (Régine), *La Vierge et les saints au Moyen Age*, Paris, 1ère éd. Plon, 1984, nouv. éd. Christian de Bertillat, 1991, p. 293 et suivantes.

CATALOGUE DES SCEAUX TRINITAIRES

Nous remercions Mme Dalas, conservateur en chef du Service des Sceaux des Archives nationales, pour les précieux conseils qu'elle a bien voulu nous prodiguer pour la mise en forme de ce catalogue.

I. Sceaux « *ab initio* » de l'ordre

1. 1203

Sans doute rond, dimensions inconnues.

+ SIGILLUM DOMUS SANCTE TRINITATIS CAPTIVORUM

« Quant à l'autre sceau, il comportait en quelque sorte des impressions sculptées de trois images, dont celle du milieu plus importante se trouvait sur une cathédre et l'autre image tenait une croix dans la main. Quant à la troisième, elle se tenait de l'autre côté. Il était entouré d'une inscription circulaire ».

Mention dans un acte du notaire Jean de Portalis, datant de 1270 et vidimant des actes de 1203 et de 1210 Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 6 G 4, n° 25.

Voir : CIPOLLONE (G.), *La casa della Santa Trinità di Marsiglia (1202-1547) prima fondazione sul Mare dell'Ordine Trinitario*, Rome, OTHI, 1981, p. 204 et 205.

2. 1221

Rond, en cuvette, cire, 48 mm, légende entre deux filets.

+ S(igi)LL(um) ORDINIS S(ancte) TRINITATIS ET CAPTIVOR(um) IN R(e)GNO FRA(nci)E

Un personnage de face, debout, tenant de chaque main un captif, celui de gauche portant une croix.

Appendu à une convention passée entre Lambert, ministre provincial des Trinitaires en France, et le chapitre de Cambrai en 1221 Arch. dép. Nord, 4 G 21/240.

Moulage F 7505.

Voir MARCHIONNI (P. I.), *Note sulla storia delle origini dell'ordine della SS. Trinità*, Florence, Arti grafiche dei Fiorentini, 1973, p. 298 et 300.

3. 1227

Rond, cire jaune sur double queue de parchemin, 49 mm, légende entre deux filets, caractères en capitales romaines (l'E est lunaire).

+ S [MAGISTRI DOMUS] S(an)C(t)E TRINI(ta)TIS CAPTIV(or)um

Dans le champ, le Christ au nimbe crucifère, assis de face, sur un banc à coussin, donnant chaque main à un personnage court-vêtu et tête nue. Celui de gauche lève et montre une croix. Au-dessus de la tête de l'autre est cette lettre : M (Mahometanus).

Appendu à un acte d'avril 1227 Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 3 G 13-151.

Voir BLANCARD (L.), *Iconographie des sceaux et bulles des Bouches du Rhône*, 1860, p. 222 et 233. — BASCAPÉ (G.), *Sigillografia*, vol. II, *Sigillografia ecclesiastica*, Milan, Giuffrè, 1978, p. 241.

II. Sceau du Chapitre général

4. 1303-1530

Rond, cire verte (sceaux a et d), cire brune (sceau c), sur double queue de parchemin, 66 mm, légende entre deux filets.

+ S' CAPITVLI GENERALIS ORD(inis) S(an)C(t)E TRINITATIS ET CAPTIVOR(um)

Le Christ assis de face, nimbé du nimbe crucifère, donne la main à deux personnages de profil, court vêtus et nue-tête, les pieds entravés par des chaînes. Celui de gauche tient une hampe surmontée d'une croix.

a. Appendu à un acte de 1303 Arch. nat., S 4253, n° 59.

b. Appendu à un acte de 1304, Arch. nat., S 4253 (l'acte n'a pu être retrouvé).

c. Appendu à un acte de 1330 Arch. nat., S 4253, n° 58.

d. Appendu à un acte du 15 mai 1530 Arch. nat., S 4262 n° 30.

Moulage D 9803 (d'après l'empreinte d).

Contre-sceau des empreintes a et c : rond, 37 mm.

RED[E]MPTIO XPIANOR(um) CAPTIVOR(um)

A gauche, un personnage debout bénissant des captifs sortant de prison.

Moulage D 9803 bis (d'après l'empreinte c).

Contre-sceau de l'empreinte *d* rond, 31 mm.
+ (con)TRA [SIGILLUM] ORDINIS S(an)C(t)E TRI(ni)TAT(is)
A droite, un personnage debout bénissant des captifs sortant de prison.
Moulage D 9803 ter.

III. Sceaux des Ministres de l'Ordre

5. 1253

Rond, cire, 40 mm, légende entre deux filets.
+ S'VICE MINIS TR(i).ORD(ini)S S(an)cte TRINIT(at)is CAPT(ivorum)
Un personnage debout, la tête encapuchonnée et nimbée, vu de face, tenant par la main deux captifs. Celui de gauche tient une croix. Celui de droite porte un bonnet (un juif ?) surmonté d'un signe (un M ?).
Appendu à un acte d'août 1253. Arch. nat., L 826.
Moulage : D 9813.

6. 1238-1260

Rond, cire, 50 mm, légende entre deux cercles restituée d'après les trois empreintes.
+ S'M(a)IORIS MINIS(tri).ORD(in)IS S(an)cte TRI(ni)TATIS.ET CAPTIVOR(um)
Le Christ assis, vu de face, nimbé du nimbe crucifère et délivrant deux captifs.
a. Appendu à un acte de 1238 Arch. nat., H 3679.
b. Appendu à un acte de 1256 Arch. nat., J 461 n° 22.
c. Appendu à un acte de 1260 : Arch. dép. Pas-de-Calais, fonds du chapitre d'Arras (détruit en 1915).
Moulages D 9806, D 9801 et A 2833 (d'après les empreintes précédentes).
Sceau au revers de l'empreinte *a* voir n° 32.
Contre-sceau des empreintes *b* et *c* 25 mm, légende entre deux cercles de grènetis, le S est retourné.
+ VISITANTI ET LIBERANTI ME
Une tête d'homme, de profil à droite.
Moulages D 9801 bis et A 2833 bis.

7. 1337

Rond, cire brune sur double queue de parchemin, 50 mm.
[S'M]A IORIS MINIS(tri) [ORDINIS TRINIT]A(t)IS : ET : [CAPTIV]OR(um)
Sous un dais d'architecture, le Christ, coiffé du nimbe crucifère, tient de chaque main un personnage. Celui de gauche, de profil, tient une croix pattée, celui de droite, de face, tient un livre. De part et d'autre des montants du dais, une fleur de lis.
Appendu à un acte du 13 janvier 1337 Arch. nat., S 4262 n° 19.

8. 1429-1621

Rond, cire brune sous papier et sur fil de lin rouge, 55 mm.
S.MAIORIS MINISTRI ORD(inis) S(an)C(t)E TRINITATIS ET CAPTIVORU(m)
Dans une niche gothique, le Christ assis de face bénissant. A ses côtés, deux personnages debout, l'un tenant une croix, l'autre un livre. Au-dessus des têtes des trois personnages, deux fleurs de lis. De part et d'autre des montants de la niche, un ange.
a. Appendu à un acte de 1429 Arch. nat., S 4276.
b. Appendu à un acte de 1530 Arch. nat. S 4262, n° 30.
c. Appendu à un acte du 15 mai 1621 Arch. nat., S 4256 n° 1.
Moulage D 9804 (d'après l'empreinte *c*).
Contre-sceau des empreintes *a* et *b* : rond, 22 mm.
CONTRA SIGILLUM MAIORIS MINISTRI
Une Sainte Trinité.
Appendu aussi à un acte de 1304 dont le sceau, lui, est détruit Arch. nat. S 4262 n° 25.
Moulage D 9804 bis (d'après l'empreinte *b*).
Contre-sceau de l'empreinte *c* rond, 43 mm.
SANCTA TRINITAS VNVS DEVS
Une Sainte Trinité entourée d'une composition polylobée.
Note ce contre-sceau sera également employé seul comme sceau de la maison de Cerfroid en 1598 et 1601 (voir n° 10).

IV. Sceaux des maisons de l'Ordre

9. Maison (ou ministre ?) de Bastogne — 1456

Navette (fragment), cire brune sur double queue de parchemin, 35 x 24 mm.

[+S'HOSPI TAJLIS [BASTIONENSIS]

Un ecclésiastique debout tenant une crosse de la main droite.

Appendu à un acte du 13 juillet 1456 Bruxelles, Arch. gén. du Royaume, chartier n° 136.

Voir PETIT (Roger), *Inventaire des Archives de l'hôpital et de la maison des Trinitaires à Bastogne (1237-1783)*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1971, p. 140-141.

Un sceau de la « ministration », utilisé par le ministre de Bastogne exactement à la même date, est inventorié dans le *Catalogue des sceaux des Archives départementales de la Moselle*, par CAHEN (Gilbert), tome 3, *Sceaux ecclésiastiques*, St-Julien-lès-Metz, 1993, n° 2527 Ce sceau paraît fort proche du précédent, sans que nous puissions déterminer absolument, en raison du peu de lisibilité des légendes, s'il s'en distingue ou s'il est issu de la même matrice.

10. Maison de Cerfroid — 1598-1601

Rond, cire sous papier.

Ce sceau est identique au contre-sceau décrit au n° 8, empreinte c (en 1621).

a. Appendu à un acte de 1598 Arch. nat., S 4276.

b. Appendu à un acte de 1601 : Arch. nat., S 4275.

Moulage D 9804.

Contre-sceau rond, 29 mm.

: C.SEEL . DE : CERFRO[ID]:

Un cerf debout, la tête levée. En pal, une hampe surmontée d'une croix pattée à trois branches. Le montant passe derrière le corps du cerf puis entre ses bois.

11. Maison du Fay

- 1. Premier type — 1279

Navette (fragment), cire, 49 x 31 mm.

[+S'] DOMUS S(an)C(t)E T[RINIT]ATIS DE FAYAC[O]

Sous une arcade trilobée, un moine à genoux, les mains jointes, de profil à droite. Au-dessus de sa tête, un ange descendant du ciel pour le bénir.

Appendu à un acte de mai 1279 Arch. nat., L 1478.

Moulage : D 9807

- 2. Deuxième type — 1500

Navette (petit fragment), cire brune sur double queue de parchemin, 52 x 40 mm.

Il ne reste de la légende que les lettres finales : ... CO

Seule la partie supérieure subsiste. On reconnaît une Sainte Trinité sous un dais d'architecture.

Appendu à un acte du 20 mai 1500 Arch. nat., S 4266 n° 19.

12. Maison de Fontainebleau — 1369

Ovale, cire verte sur double queue de parchemin, 50 x 34 mm, légende entre deux filets.

[...]S.S(an)C(t)E.TRI(ni)TA[.....]E.BL[...]

Un cerf assis sur un tertre, entre une fleur de lis et un arbre.

Appendu à un acte du 4 mars 1369 : Arch. nat., S 4253.

Moulage : D 9809.

13. Maison de Hounslow (Angleterre)

- 1. Premier type — XIV^e siècle

Navette, cire verte sur double queue de parchemin, 59 x 37 mm, légende entre deux filets.

+SIGILLU(m) CO(nfra)T(e)RNITATIS DOME DE+HOUNDESLOW

Sous un dais gothique, au-dessus d'une corbeille briquetée, une Sainte Trinité. Au-dessous, dans une niche, un archevêque, de face avec son bâton pastoral, agenouillé en prière.

Appendu à un acte du XIV^e siècle. TONNOCHY (A. B.), *Catalogue of British seal-dies in the British Museum*, Londres, The Trustees of British-Museum, 1952, n° 4443, p. 189.

- 2. Deuxième type — XV^e siècle

Rond, cire verte sur double queue de parchemin, 43 mm, légende entre deux filets.

S'FRAT(er)NITATIS DO(me) DE.HOWNILOW

La Sainte Trinité sous un dais gothique; de chaque côté, un écu chargé d'une croix.

Appendu à un acte du XV^e siècle : TONNOCHY (A. B.), *ibidem*, n° 4444.



1. N° 6 : Ministre général, en 1238.- ø 50 mm.- D 9806.



2. N° 13-2 . Maison de Hounslow, XVe siècle.- ø 43 mm.-
British Museum, *Catalogue of British seal-dies*, n° 4444.

- 3. Troisième type — XV^e siècle

Rond, cire verte sur double queue de parchemin, 41 mm, légende entre deux cercles.
S'FRATERNITATIS DOM(e) DE HUNDSLOW
La Sainte Trinité sous un dais gothique; de chaque côté, un tabernacle.
Appendu à un acte du XV^e siècle : TONNOCHY (A. B.), *ibid.*, n° 4445.

14. Maison de Lamarche — 1274

Rond, cire brune sur queue de parchemin, 40 mm, légende en capitales gothiques entre deux cercles de grènetis.
+S'DOM(us).ORD(in)IS.SANCTE TRINITATIS.ET CAPTIVOR(um): DE MARCH(ie)
Un personnage de profil tourné vers la droite et agenouillé, les mains jointes prononçant AVE MARIA. Devant lui, une fleur de lis le sépare d'une Vierge à l'Enfant assise sur un trône et tournée vers la gauche, leur visage de face. Trois cabochons sont placés derrière le trône de la Vierge et derrière le religieux.
Appendu à un acte de 1274 · Arch. dép. Meurthe-et-Moselle, B 756 n° 1.
Voir DES ROBERT (Edmond), *Catalogue des sceaux des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle. Sceaux ecclésiastiques*, volume encore inédit, dactylographié au Service des sceaux des Archives nationales, n° 7995.

15. Maison de Paris — 1314-1439

Rond (fragment), cire brune sur double queue de parchemin, 54 mm, légende entre deux cercles de grènetis.
S'.CO[NVE]NT[US] DO[MUS] S(an)C(t)I MATURINI PARISIENSI [TRINIT]ATIS ET CAPTIVORUM
Deux arcades sous celle de droite, un personnage debout, nimbé, bénissant et tenant une coupe; sous celle de gauche, un autre personnage à genoux, les mains jointes et de la bouche duquel sort un démon.
a. Appendu à un acte de 1314 Arch. nat., S 4275 n° 42.
b. Appendu à un acte de 1327 Arch. nat., S 4245 n° 1.
c. Appendu à un acte de juin 1439 Arch. nat., S 4245 n° 7
Moulage D 9814 (d'après l'empreinte b).

16. Maison de Santarem (Portugal) — XIII^e siècle

Navette, cire rouge sur cordelette de lin blanc, dimensions inconnues, légende entre deux filets.
+S'.CONVENTUS TRINITATIS ET CA(p)T(iv)OR(um): SANTAREM
Aigle de trois-quart, les ailes mi-éployées, la tête tournée vers la droite.
Appendu à un acte de juillet 1251 ou 1289 Arch. du couvent de Santarem, caisse n° 83, reg. 1/8.
Voir · L.G. de LANCASTRE e TAVORA (L. G. de), *O estudo da sigillografia medieval portuguesa*, Lisbonne, Ministerio da Educaçao, 1983, p. 184.

17. Maison de Valence (Espagne) — 1448

Bulle ronde, plomb, 34 mm.
S'.TRINITAS. UNUS DEUS
Le visage du Christ Rédempteur, au nimbe crucifère.
Appendu à un acte du 18 novembre 1448.
Voir : NAVARRO (A. G.), *Catalogo de sellos de la seccion de sigillografia del archivo historico nacional*, tome II, *Sellos eclesiasticos*, Madrid, Servicio de publicaciones des Ministerio de Educacion y Ciencia, 1974, p. 532.

18. Maison de Vianden (Luxembourg)

- 1. Premier type — 1417

Rond, cire brune sur queue de parchemin, légende entre deux filets, caractères en capitales gothiques.
+ORDINIS S(anc)TI(ssimae) TRINITATIS AD REDEMPTIONEM CAPTIVORUM
Une croix pattée.
Appendu à un acte de 1417 Luxembourg, Arch. nat., Sect. XLVII, reg. 17.
Voir GOMAND (H.), *Catalogue des sceaux du Luxembourg*, Luxembourg, 1984, p. 130.

- 2. Deuxième type — 1590

Navette, cire verte, légende entre deux filets, caractères en capitales gothiques.
+S'DOMVS VIENDE(n) ORDINIS S(an)cte) T(ri)NITATIS
Une Sainte Trinité.
Appendu à une transaction avec le sire de Bourscheid, du 10 avril 1590 Luxembourg, Arch. du Gouvernement.
Voir GOMAND (H.), *ibidem*.



3. N° 19-1 Ministre de la maison d'Arras, en 1260.- 38 x 26 mm.- A 2834.



4. N° 19-2 · Ministre de la maison d'Arras, en 1268.- 37 x 27 mm.- A 2835.

V. Sceaux des Ministres de maisons

19. Ministre de la maison d'Arras

- 1 Premier type — 1260

Navette, cire, 38 x 26 mm, légende entre deux ellipses.

+S'MI(ni)ST(ri) DOM(us) S(an)cte T(ri)NIT(at)is ATT(re)B(atentis)

Aigle nimbé, tenant dans ses serres un phylactère avec le mot IOHANNES (les N sont retournés), et surmonté d'une feuille de trèfle.

Contre-sceau : légende entre deux cercles.

+S'AVE MARIA GR(ati)A

La Vierge, tenant l'Enfant Jésus, assise sur un banc chargé de deux vases d'où sort un lis.

Appendus à un acte de 1260 : Arch. dép. Pas-de-Calais, chapitre d'Arras (documents détruits en 1915).

Moulages . A 2834 et A 2834 bis.

- 2. Deuxième type — 1268

Navette, cire, 37 x 27 mm, légende entre deux ellipses de grènetis.

[.] MINIST(ri) · S(an)C(t)E T(ri)NIT(at)IS ET · CAPTIVOR(um) A(TT)REBATENSIS

Un pélican en sa pitié. Au-dessus, une main bénissante.

Appendu à un acte d'avril 1268, Arch. dép. Pas-de-Calais, les comtes d'Artois, A 16/18.

Moulage . A 2835.

- 3. Troisième type — 1324-1438

Navette, cire, 39 x 25 mm, légende entre deux ellipses.

[+S'] MINISTRI [DOMU]S S(an)C(t)E TRINITATIS ATREBATEN(sis)

Dans une niche gothique, la Vierge assise, couronnée, tenant l'Enfant qui bénit un priant agenouillé, à droite, dont la bure est ornée d'une croix sur la poitrine (il s'agit sans doute du ministre).

a. Appendu à un acte de 1324 Arch. dép. Pas-de-Calais, A 417/22.

b. Appendu à un acte du 3 novembre 1438 . Arch. dép. Pas-de-Calais, Trinitaires d'Arras (fonds détruits en 1915).

Moulages A 2836 et A 2837 d'après les empreintes précédentes.

Contre-sceau de l'empreinte b · rond, 22 mm, légende entre deux cercles.

SIGILLUM SECRETI

Un religieux debout, de face, vêtu d'une robe ornée d'une croix sur la poitrine.

Moulage A 2837 bis.

20. Ministre de la maison de Berwick (Ecosse) — Sans date

Navette, 50 mm x 27 mm.

+S'MINISTRI.ORDINIS.S(an)C(t)E.TRINITATIS.DE.BERWICK

Le Christ, coiffé du nimbe crucifère, assis sur un trône, levant les deux mains, les pieds posés sur un arc-en-ciel sur lequel il y a une inscription illisible. De chaque côté, des mains, émergeant du bord, qui tiennent la croix et les instruments de la Passion. En bas, un religieux agenouillé de profil, vers la gauche, en adoration.

Sceau détaché, sans date. Conservé au chapitre de Westminster.

Voir BIRCH (Walter de G.), *Catalogue of seals of department of manuscripts in the British Museum*, vol. IV, Londres, 1895, p. 127

21. Ministre de la maison de Cerfroid — 1303

Rond (fragment), cire, 40 mm, légende entre deux cercles.

[+S].P(ri)ORIS.DOM(us) C[ERVI FRIGI]DI ORD(inis) S(an)C(t)E T(ri)NITAT[IS...]

Un personnage assis sur une banquette (le Christ sans doute), vu de face, les pieds posés sur un cerf, entre les bois duquel on voit une croix. A sa droite, un religieux à genoux (Jean de Matha ?).

Contre-sceau rond, 19 mm, légende entre deux cercles.

+SECRETU(m) PRIORIS

Un cerf couché, une croix entre les bois, tourné vers la droite.

Appendus à un acte de 1303 Arch. nat., J 483 n° 239.

Moulages D 9805 et D 9805 bis.



5. N° 19-3 Ministre de la maison d'Arras, en 1324.- 39 x 25 mm.- A 2836.



6. N° 22 · Ministre de la maison de Douai, en 1260.- 30 x 25mm.- Arch. dép. Nord, 1 H 279/2937

22. Ministre de la maison de Douai — 1260

Navette (fragment), 30 x 25 mm, cire verte sur queue de parchemin, légende entre deux ellipses de grènetis.

[...] DOUVA(*censis*) TRI[.....] TOR [...]

Dans une niche d'architecture, la Vierge de trois-quart, couronnée, tenant dans la main droite un objet de forme ronde. A sa droite, une épée, la pointe tournée vers le haut.

Appendu à un acte de 1260 Arch. dép. Nord, 1 H 279/2937

23. Ministre de la maison de Fontainebleau — 1276

Navette (fragment), cire, 45 x 27 mm, légende entre deux ellipses dédoublées.

[.....] MINISTRI [...] DOM(us) DE FON(TE)BLIAUDI ORD(in)IS S(an)C[TE] TRINITATIS]

Un cerf qui boit à une fontaine coulant au pied d'un arbre à trois touffes sur lequel sont perchés deux oiseaux.

Appendu à un acte d'août 1276. Arch. nat., J 732 n° 89.

Moulage D 9808.

24. Ministre de la maison de Lens (Belgique) — 1330

Navette, cire, 40 x 25 mm, légende entre deux lignes de grènetis.

S'MI[NISTRI] DOMUS SANCTE TRINITATIS] DE LENS

Dans une niche d'architecture, la Vierge debout nimbée, tenant l'Enfant Jésus portant le nimbe crucifère.

Appendu à un acte du 12 février 1330 Arch. dép. Nord, 4 G 572 pièce 6151.

Moulage F 7507.

Voir MARCHIONNI (cité au n° 2).

25. Ministre de la maison de Limoux — 1303

Rond (fragment), cire, 40 mm, légende entre deux cercles.

[.] S.MIN[ISTR]I DOMUS [...] ORD(in) S(an)C(t)E TRINITATIS ET CA[PTIVORUM]

Une croix cantonnée des figures symboliques des quatre évangélistes.

Appendu à un acte de 1303 Arch. nat., J 478 n° 10.

Moulage D 9810.

26. Ministre de la maison de Meaux — 1303-1370

Navette (fragment), cire jaune sur double queue de parchemin, 40 x 27 mm, légende entre deux filets.

[+S'M]INIST(ri) DO[MUS] ORD(in) S(an)C(t)E TRINITAT[IS]

Un ecclésiastique, portant une croix sur son vêtement et tenant un ciboire, donne une hostie à un personnage couché sur un lit, les mains jointes. Une lampe placée en hauteur éclaire la scène.

a. Appendu à un acte de 1303 Arch. nat., S 4253 n° 59.

b. Appendu à un acte de 1370 Arch. nat., S 4253 n° 9.

Moulage D 9811 (d'après l'empreinte a).

Contre-sceau de l'empreinte a rond, 20 mm, légende entre deux filets.

+ [S'M]INISTRI MELD(*ensis*)

Un *Agnus Dei*.

Moulage D 9811 bis.

Sceau au revers de l'empreinte b voir n° 33.

27. Ministre de la maison de Mirepoix — 1303

Rond, cire, 40 mm, légende entre un filet extérieur et deux filets intérieurs.

+S'MI(ni)ST(ri) DOM(us) ORD[INIS S(an)C(t)E] T(ri)NIT(atis) (et) CAPT(ivorum) D(e) MIRAPIC(ice)

Le Christ portant un nimbe crucifère, assis de face sur une banquette, les pieds sur une voûte trilobée, tient de chaque côté un captif agenouillé, les mains attachées par des ceps. À sa droite, une fleur de lis et, à sa gauche, un écu chevronné de six pièces.

Appendu à un acte de 1303 Arch. nat., J 478 n° 10.

Moulage D 9812.



7 N° 27 Ministre de la maison de Mirepoix, en 1303.- ø 40 mm.- D 9812.



8. N° 31 Ministre de la maison de Toulouse, en 1276.- ø 45 mm.- Arch. dép. Bouches-du Rhône, B 374.

28. Ministre de la maison de Paris — 1257

Rond en cuvette, cire, 40 mm, légende entre deux filets (le N est retourné).
 +S'MINISTR(ri) PAR(isiensis) ORD(inis) S(an)C(t)E T(ri)NIT(at)is CAPTIVOR(um)
 Un personnage debout, de face, tenant de la main droite un personnage portant une croix, et de la main gauche un personnage coiffé d'un bonnet pointu (un juif ?).
 Appendu à un acte de 1257 Arch. nat., J 156 n° 4.
 Moulage : D 9802.
 Sceau au revers voir n° 32.

29. Robert, ministre de la maison de Paris — 1327

Navette (fragment), cire, 50 x 29 mm, légende entre deux filets.
 S'FR(atr)IS ROBERTI MINIST[RI] DOMUS S(an)C(t)I MATUR[INI....]
 Deux niches dans celle du haut, le Christ assis, de face, bénissant de la main droite et tenant de la main gauche un globe crucifère; dans celle du bas, à droite, un personnage debout qui exorcise un possédé à genoux devant lui. Le champ est décoré d'une fleur de lis et d'étoiles
 Appendu à un acte de 1327 Arch. nat., S 4245 n° 1.
 Moulage D 9815.
 Sceau au revers voir n° 35.

30. Bernard Lautren, ministre de la maison de Paris (?) — 1445

Navette (fragment), cire, 58 x 32 mm, légende entre deux filets
 [.....] MATURINI P[ARISIENSIS] S(an)C(t)E TRINITATIS
 Deux niches dans celle du haut, la Trinité, accompagnée des figures symboliques des quatre évangélistes; dans celle du bas, un homme debout qui exorcise un possédé à genoux. Au bas du sceau, une croix à huit pointes.
 Appendu à un acte du 17 juillet 1445 Arch. nat., Accords, registre 1 a.
 Moulage . D 9816.

31. Ministre de la maison de Toulouse — 1276

Rond (fragment), cire verte sur double cordon de fil rouge, 45 mm, légende entre deux cercles de grènetis, caractères en capitales gothiques.
 S'MAGISTRI DOMUS S(an)C(t)E T(ri)NIT(at)is THOL(o)S(ane)
 Dans un champ, un Trinitaire en robe à capuce délivre de ses liens un captif à genoux devant lui et priant, les mains jointes. Au-dessus de celui-ci, une fleur de lis.
 Appendu à un acte d'avril 1276 Arch. dép. Bouches-du-Rhône, B 374.
 Voir BLANCARD (cité au n° 3).

VI. Petits sceaux personnels des Ministres**32. Nicolas, ministre général (1231-1257) — 1238**

Rond, 22 mm, légende entre deux cercles de grènetis.
 +S'FR(atr)IS NICOLAI.
 Un *Agnus Dei*, la tête tournée vers la gauche.
 Appendu au revers de l'empreinte n° 6 a.
 Moulage D 9806 bis.

33. Guillaume, ministre de la maison de Meaux — 1370

Rond, 13 mm.
 S'FRERE GVILLA(u)ME
 une croix pattée.
 Appendu au revers de l'empreinte n° 26 b.
 Moulage . D 9811 ter.

34. Simon, ministre de la maison de Paris — 1257

Rond, 19 mm.
 S'FR(atr)IS SIMONIS
 Une fleur de lis.
 Appendu au revers de l'empreinte n° 28.
 Moulage : D 9802 bis.

35. Robert, ministre de la maison de Paris — 1327

Rond, 14 mm, légende peu distincte.
[...] SIROT (?) SIGILLUM ROBERTI (?)
Au centre, un motif indistinct, dans un polylobe, chaque lobe contenant une lettre.
Appendu au revers de l'empreinte n° 29.
Moulages D 9815 bis.

36. Jean UDR, ministre de la maison de Vianden — 1489

Rond, cire brune, 30 mm, légende entre deux filets.
S'FR(atr)I(s) IOH[.....] DOM(us) [D]JE [.....]
Un religieux agenouillé tenant un écu en forme de targe, frappé d'une croix pattée.
Appendu à un acte de 1489 Arch. dép. Moselle, 7 F 1022.
Voir : *Catalogue des sceaux, Archives départementales de Moselle*, par CAHEN (Gilbert), t 3, *Sceaux ecclésiastiques* (cité n. 9), n° 2479.

VII. Sceaux des indulgences

37 XV^e siècle

Rond, 55 mm.
+S'.INDULGENTIARUM.ORD(in)IS.S(anct)E TRINITATIS PRO.REDEMPTIONE.CAPTIVORUM
Le Christ en croix sur un champ décoré de branchages. Au-dessus des bras de la croix, le soleil à gauche, la lune à droite. Au-dessus de la tête du Christ inclinée du côté droit, une inscription en caractères hébraïques. La croix est posée sur un tertre d'où émergent des ossements. A gauche, un écu à une croix chargée de cinq croissants, timbré de deux clés en sautoir surmontées d'une tiare armoiries du pape Pie II (1458-1464), à droite une croix pattée.
Moulage · St 7204 (d'après la matrice).

38. 1517

Rond, cire, 45 mm.
S'INDULGENTIARIUM.ORD(in)IS S(an)CTE T(ri)NITATIS.ET.R(e)DE(m)PTORIS.CAPT(iv)OR(um)
Une Sainte Trinité Dieu le Père, au nimbe rayonnant, assis de face, sur un banc orné de moulures verticales, tenant entre ses genoux le Christ en croix. Le Saint Esprit personnifié par la Colombe descend de la bouche du Père vers la croix. Au dessous, un écu à deux clés en sautoir accompagnées en chef d'une croix pattée. Le champ du sceau est rempli de croisettes palmées.
Appendu à un acte de 1517. Arch. dép. Marne, 51 H 4.
Matrice coll. Poignant à Douai.
Moulages Ch. 2962 (sur l'empreinte) et F 7506 (d'après la matrice).
Contre sceau rond, 22 mm, anépigraphique (au revers de l'empreinte).
Une croix pattée (ce contre sceau ne semble pas provenir d'une matrice de sceau, l'empreinte de cette croix, très irrégulière, semblant venir d'un autre objet).

39. Sans date

Navette, 60 x 40 mm.
+S' :S(an)CTE IN :DULGENCIE REDEM(p)T(i)ONIS · CAPTIVOR(um)
Le champ est divisé en deux registres par une ligne légèrement arquée. Dans le registre supérieur, une Sainte Trinité. le Père assis, sans pieds, la tête nue surmontée du nimbe crucifère, il tient des deux mains la croix sur laquelle le Fils est cloué. La colombe semble absente. Dans les écoinçons, se dressent obliquement des branches feuillues, symbolisant le Paradis. Dans le registre inférieur, une grande croix pattée et alésée, est cantonnée aux 1 et 4 de deux clefs en sautoir, aux 2 et 3 d'une étoile à six rais.
Voir BARBIER de MONTAULT (Mgr X.), « Le sceau aux indulgences de l'ordre des Trinitaires », dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2^{ème} série, tome VI, 1892-1894, p. 352 à 364.

ANNEXE : cachets et timbres des XVII^e et XVIII^e siècles
(classés d'après la date du document)

A. Charles d'Agneaux, vicaire général des Trinitaires de Paris — 1621
Anépigraphe.

Dans le champ, limité par un cercle, la Vierge à genoux, de face et priant, couronnée par deux anges. Au-dessus d'elle, dans des nuages apparaît une tête nimbée, probablement le Père éternel.
Apposé à un acte de 1621 Arch. dép. Bouches-du-Rhône.
Voir BLANCARD (cité au n° 3).

B. Bernard Rabion, provincial des Trinitaires du Languedoc — 1621
Légende en capitales romaines, entre deux cercles.

[.....] DISCALC [.....]
Dans le champ, une croix pattée.
Apposé à un acte daté de Toulouse, le 6 septembre 1621 Arch. dép. Bouches-du-Rhône.
Voir BLANCARD (cité au n° 3).

C. Maître d'Aix-en-Provence — 1628
Légende en capitales romaines (le Q est minuscule).

M(agiste)R OR(dinis) TR(rinitatis) AQ(ensis)
Les lettres couronnent une croix pattée placée un champ grèneté.
Apposé à un acte du 13 janvier 1628 Arch. dép. Bouches-du-Rhône.
Voir BLANCARD (cité au n° 3).

D. Trinitaires déchaussés de France — 1629

Timbre sec, légende en capitales romaines entre deux cercles.
+ SIG(illum) REFOR(matae) CO(n)GREGA(ti)O(n)IS ORD(inis) S(ancti)S(simae) TRINIT(tatis).
REDEMP(tionis) CAP(i)T(ul)I. G(ener)AL(is).
Dans le champ, au centre d'un ovale rayonnant, la Sainte Trinité au devant d'une croix pattée. Du Père assis émane des rayons, le Saint Esprit. Il tient des deux mains le Christ en croix. Au dessous 1621.
Apposé à un acte du 8 mai 1629 Arch. Dép. Bouches du Rhône.
Voir BLANCARD (cité au n° 3).

E. Trinitaires de Marseille — 1636

Légende en capitale romaine entre un cercle de grènetis à l'extérieur et un cercle intérieur.
+SANCTA TRINITAS UNUS DEUS
Dans le champ, une croix pattée, cantonnée de quatre étoiles. Au centre, un triangle comportant un R (*Redemptio*) et un C (*Captivorum*) en pointe.
Appendu à un acte du 14 mai 1636 Arch. dép. Bouches du Rhône.
Voir BLANCARD (cité au n° 3).

F. Ordre de la Trinité — 1739

Ovale, anépigraphe.
Au centre, un écu chargé d'une croix pattée à une bordure de fleurs de lis, timbré d'une couronne fermée; deux palmes en support.
Appendu à un acte daté de Toulon en 1739 : DAINVILLE (M. de), *Empreintes des cachets conservés aux Archives de l'Hérault*, fasc. 1, Marseille, Lafitte-Lauriol, 1944, p. 134.

G. Melchior de Saint-François, provincial des Trinitaires déchaussés de Provence — 1743

Légende en capitales romaines entre deux cercles de grènetis.
+VISITATOR.FF(ratrum).DISCAL(ci).ORD(inis).S(ancti)S(imae).TRINITATIS
Un écu, aux armes des Trinitaires, surmonté de la Sainte Trinité, d'anges et de nuages.
Appendu à un acte du 17 décembre 1743 Arch. dép. Bouches du Rhône.
Voir BLANCARD (cité au n° 3).



9. N° 36 : Jean Udr, ministre de la maison de Vianden, en 1489.- ø 30 mm.- Arch. dép. Moselle, 7 F 1022.



10 (à gauche). N° 37 Sceau des indulgences, XVe siècle.- ø 55 mm.- St 7204.



11 (à droite). N° 38 Sceau des indulgences, en 1517.- ø 45 mm.- F 7506.